

## Production d'Énergie Renouvelable : Le Photovoltaïque

Les énergies renouvelables sont en plein essor depuis ces dernières années. Dans le Var, le photovoltaïque a tout son rôle à jouer et le SymielecVar apporte son assistance aux communes désirant réaliser des projets de production photovoltaïques.

### L'intervention du SymielecVar

Pour les communes désirant réaliser des projets de production photovoltaïque, le SymielecVar réalise des appels à projets élaborés sur un cahier des

charges précis établi en fonction de contraintes juridiques, réglementaires et environnementales.

### Les installations de photovoltaïque

Le photovoltaïque permet de convertir le rayonnement solaire en électricité. Aujourd'hui les installations de production photovoltaïque

peuvent être intégrées à des bâtiments ou bien directement sur des centrales au sol.

- Installations sur bâti :

Cela consiste à poser ou apposer des panneaux photovoltaïques sur des façades ou toitures de bâtiments existants ou à créer. Cette solution est avantageuse dans des milieux urbains car elle est source de gain de place grâce à la combinaison des usages sur un même support.

Cela est également possible en milieu plus rural, dans les exploitations agricoles où les hangars, les serres génèrent de grandes surfaces d'exploitations.

L'inconvénient de ces dernières est que les exploitations sont parfois éloignées du réseau électrique.



- Installation au sol :

Cette installation nécessite un espace au sol de plusieurs hectares afin de permettre la construction d'une grande surface de panneaux photovoltaïques.

L'installation peut comporter des panneaux fixes ou bien des panneaux mobiles (*avec tracker suivant l'orientation du soleil*).

Bien que ces structures soient de taille variable, la contrainte rencontrée vient souvent du fait de la consommation d'espaces naturels pour l'intégration de telles installations.



### L'impact des systèmes photovoltaïques sur le climat

L'installation photovoltaïque ne génère pas de gaz à effet de serre ni ne produit de déchets dangereux durant son fonctionnement. Seule la fabrication des panneaux demande à ce jour une énergie importante afin de répondre à des normes de production et de fonctionnement acceptables (*cette variable tend à se réduire du fait des nouvelles technologies de fabrication*).

L'ensemble des collectivités peuvent demander la construction ou l'intégration de panneaux photovoltaïques afin de répondre au mieux aux besoins locaux d'électricité. La durée de vie des modules est actuellement de 25 à 30 ans.

En PACA, l'objectif pour le photovoltaïque est d'atteindre une puissance de 2 760 GWh en 2020 et 5 280 GWh en 2030.

### Comment bénéficier de l'expertise du SymielecVar ?

Le Syndicat peut intervenir par le biais de convention avec la collectivité qui le souhaite. Pour bénéficier d'informations sur le photovoltaïque, vous pouvez contacter le SymielecVar au 04 94 37 28 11 ou adresser vos demandes à [contact@symielecvar.fr](mailto:contact@symielecvar.fr).

